

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-6-12-11

Séance du vendredi 7 juillet 2023

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - APPROBATION DES CONVENTIONS D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-9 et L.3211-1,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-7-4-6 du 13 juillet 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme « Petites Villes de Demain » et à l'approbation de la convention d'adhésion type ainsi qu'à l'approbation de 4 conventions d'adhésion à ce programme concernant 11 communes, notamment la commune de Rouffach, ainsi que son intercommunalité de rattachement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-8-4-14 du 20 septembre 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme « Petites Villes de Demain » et à l'approbation de la convention d'adhésion type ainsi qu'à l'approbation de 3 conventions d'adhésion à ce programme concernant 3 communes, notamment la commune d'Altkirch, ainsi que son intercommunalité de rattachement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-8-4-14 du 20 septembre 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme « Petites Villes de Demain » et à l'approbation de la convention d'adhésion type ainsi qu'à l'approbation de 3 conventions d'adhésion à ce programme concernant 3 communes, notamment la commune de Masevaux, ainsi que son intercommunalité de rattachement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-8-4-14 du 15 novembre 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme « Petites Villes de Demain » et à l'approbation de la convention d'adhésion type ainsi qu'à l'approbation de 11 conventions d'adhésion à ce programme concernant 17 communes, notamment la commune de Wasselonne, la commune de Marlenheim ainsi que leur intercommunalité de rattachement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-8-4-14 du 15 novembre 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme « Petites Villes de Demain » et à l'approbation de la convention d'adhésion type ainsi qu'à l'approbation de 11 conventions d'adhésion à ce programme concernant 17 communes, notamment la commune de Thann, ainsi que son intercommunalité de rattachement,

- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim et Région de Colmar, qui se sont respectivement réunies les 23 et 26 juin,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, de la commune de Rouffach, à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes du Sundgau, de la commune d'Altkirch, à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace;
- Approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de la commune de Masevaux, à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, de la commune de Wasselonne, de la commune de Marlenheim, à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, de la commune de Thann, à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Prend acte que les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace pour permettre la mise en œuvre des Opérations de Revitalisation de Territoire des collectivités précitées portent principalement sur la possibilité de :
 - o apporter son concours aux actions visées par le programme en participant à sa gouvernance ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets,
 - o soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention,
 - o mobiliser ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022,
 - o mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets,
 - o mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions d'Opération de Revitalisation du Territoire précitées, jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Michèle ESCHLIMANN, Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et Maire de la Commune de Wasselonne

Nicolas JANDER, Vice-président de la Communauté de Communes du Sundgau

Maxime BELTZUNG, Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller